

SEANCE DU 1 FEVRIER 2016

~~~~~

Date de convocation : 25 janvier 2016

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> février à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** DAYDE Francis, HILAIRE Christine, BLANCHOIN Eliane, JOUVE André, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MASSIBOT Michelle, BERGERET Sylvie, BOUTEILLON Malorie , CUOQ Virginie, SZABO Jacques, COLONGIN Michel, FORD Odile.

Monsieur Pierre DUFFAU a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 30 Novembre 2015 est approuvé après lecture.

M. le Maire informe que le conseil municipal dédié au vote des subventions aux associations aura lieu le 7 mars à 20 h, celui du budget le 4 avril à 20 h.

M. Francis DAYDE fixe au 29 février à 20 h la réunion de la commission d'examen des demandes de subventions.

## **1) Avenir de la Maison Milon**

M. le Maire souligne l'inquiétude de certains élus transcrite dans le dernier bulletin municipal concernant la Maison Milon. Pourtant, il rappelle que lors de la séance du mois de juin, suite à un audit il avait informé le conseil des travaux nécessaires pour réhabiliter ce bâtiment.

Il précise que la commune s'est positionnée pour bénéficier d'aides du Conseil Régional dans le cadre du CRET, Contrat Régional d'Equilibre Territorial via la Communauté de Communes plan de financement triennal. Par un courrier du 9 décembre 2015 la Communauté de Communes nous a informé que le dossier était retenu dans l'axe 4 : « Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires » avec pour but de développer et promouvoir une offre culturelle (soutien à des actions culturelles emblématiques..).

M. le Maire explique qu'un élément nouveau est apparu avec le projet de M. GROSSAT. M. le Maire lui donne la parole pour qu'il expose ce projet.

M. GROSSAT propose de réaménager la Maison Milon afin d'y implanter l'association « DeltaLab Grand Sud » pour développer un vaste espace dédié à la production numérique 3D, au prototypage et à l'expression artistique. Ce projet s'inscrit dans un ensemble plus large de « L'Enclave Numérique » qui regroupe un FABLab traditionnel, ouvert au public à Valréas et la Maison Milon sur Grillon lieu d'innovation technologique en recherche et développement et un troisième lieu à définir pour le prototypage industriel.

L'idée est de rassembler les machines les plus performantes, les technologies les plus novatrices, des inventeurs de processus de demain et un regroupement pour favoriser la formation, une veille de projets de machines innovantes.

Pour réaliser ce projet, il propose donc de signer un bail à construction entre 18 et 35 ans avec la commune pour l'ensemble de la Maison Milon et l'espace voûté vers le parking. En contrepartie, l'association s'engage à entreprendre les travaux de réhabilitation du bâtiment (électriques, ascenseur, réseau de climatisation et de chauffage etc...).

La commune conserverait ses droits d'usage dans le cadre des manifestations concernant l'atrium, la mezzanine et une salle de réunion avec l'espace extérieur notamment pour l'association des Musicales et des Nuits de l'Enclave.

M. GROSSAT annonce une capacité d'investissement à hauteur de 500 000 € pour les travaux et l'acheminement de la fibre optique jusqu'à la Maison Milon.

M. Odile FORD soulève le problème de la bibliothèque.

M. le Maire informe que contrairement aux rumeurs, la bibliothèque ne pourra être installée dans la future maison de santé.

Il précise qu'une idée vieille de 30 ans vient d'être remise à l'ordre du jour suite au déménagement du locataire du logement situé au dessus de la cantine qui est M. Pierre DUFFAU.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un espace d'environ 150 m<sup>2</sup> avec une terrasse et une partie partiellement restaurée de 40 m<sup>2</sup>, soit globalement 200 m<sup>2</sup>.

A l'époque ce projet n'avait pas abouti car l'ancienne municipalité avait créé le logement de fonction du secrétaire de mairie.

Compte tenu de l'étage il sera nécessaire de construire un monte charge qui reste beaucoup moins onéreux qu'un ascenseur environ 10 000 €.

Aujourd'hui, la bibliothèque actuelle s'étend sur environ 170 m<sup>2</sup>.

Mme Odile FORD estime que cela n'agrandi pas suffisamment l'actuelle bibliothèque.

M. le Maire rappelle que Grillon est une commune de 1700 habitants et qu'elle n'a pas vocation à financer une bibliothèque pour les communes voisines.

Mme Odile FORD rappelle le projet de médiathèque intercommunale.

Mme Sylvie BERGERET pense qu'il s'agit d'un partage.

M. le Maire estime que le partage ne doit pas être toujours dans le même sens et il précise que 200 m<sup>2</sup> c'est déjà largement au dessus de la norme (0,07 m<sup>2</sup> par habitants soit pour Grillon 122 m<sup>2</sup>). De nombreuses communes aimeraient être aussi bien loties.

Mme Sylvie BERGERET reconnaît le double avantage du financement du déplacement de la bibliothèque par le CRET et que la Maison Milon reflète un projet d'innovation.

M. Michel COLONGIN estime que la Maison Milon n'a pas une localisation idéale.

M. GROSSAT répond que cela était vrai dans le passé mais plus aujourd'hui avec le numérique.

M. GROSSAT s'inquiète des délais administratifs, il craint les copiages d'un tel projet et donc souhaiterait un engagement rapide de la commune.

Mme Sylvie BERGERET demande à quelle date il souhaite une réponse.

M. GROSSAT propose le 15 février.

Mme Mylène POURRAZ demande ce qui est prévu pour les associations qui utilisent la Maison Milon comme Arabesques, le comité de Jumelage.

M. GROSSAT précise que le bail construction prévoira la remise en état des locaux. Les loyers des entreprises Gielly et Liccia seront perçus par l'association mais les locaux devront être libérés par les associations permanentes. L'atrium et la mezzanine seront toujours à disposition avec la mise en place d'un calendrier d'utilisation occasionnel.

M. Patrick MOURIER demande s'il ne serait pas intéressé par une acquisition de la Maison Milon.

M. GROSSAT ne rejette pas l'idée mais pense que la Maison Milon est un patrimoine de la commune et propriété de tous les Grillonnais.

M. le Maire rappelle que ce bâtiment à l'origine n'était pas communal mais privé.

Mme Odile FORD demande si la Maison Milon n'est pas trop humide pour leur projet.

M. GROSSAT répond qu'il existe des moyens de traitement de l'humidité.

Mme Mylène POURRAZ demande l'estimation du coût des travaux.

M. le Maire rappelle que l'estimation de l'audit s'élevait à 205 000 €.

Mme Odile FORD s'inquiète de problème de l'accessibilité.

M. GROSSAT rappelle que ce projet compte trois sites différents et que l'accueil du public sera fait sur le site de Valréas.

Fin de l'intervention de M. GROSSAT à 21h10.

## **2) Convention carte Temps Libres 2016**

M. Francis DAYDE explique que comme les années précédentes, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention « Carte Temps Libres » signée avec la CAF.

La Carte Temps Libres a pour objet de permettre aux familles allocataires à conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement.

Le dispositif met en œuvre le principe de la détermination d'une enveloppe financière, éventuellement révisable annuellement et abondée à hauteur de 50 % par la commune et à hauteur de 50 % par la CAF en faveur des allocataires du régime général.

Le montant de l'enveloppe a été ramené cette année à 500 € au lieu de 600 € sachant que le montant global de 2015 s'élève à 325 €.

Approuvé à l'unanimité.

## **3) Associations : acomptes sur les subventions 2016**

M. Francis DAYDE explique que l'Association Majuscules comme les années précédentes sollicite une avance sur la subvention 2016 d'un montant de 5000 € afin de pallier aux charges de personnel du CLAE.

Par ailleurs le nouveau comité des Festivités sollicite 300 €, afin de démarrer son activité, pour payer les frais de publication et d'assurance avant le vote des subventions.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces avances de subventions.

## **4) Plan communal de Sauvegarde (P.C.S.)**

M. le Maire explique que l'Etat a imposé aux collectivités l'établissement d'un plan communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises

partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établis par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

M. le Maire annonce que Mme Isabel DE ABREU, Policière municipale, vient d'achever le P.C.S. de la commune de Grillon.

Ce document sera envoyé par mail aux membres du conseil.

M. le Maire remercie et félicite Mme Isabel DE ABREU pour son travail.

## **5) Communauté de Communes : Adhésion de la CCEPPG au Syndicat Mixte d'Electrification Vauclusien**

M. le Maire explique que lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire a, par délibération n°2015-150, autorisé l'adhésion de la CCEPPG au Syndicat Mixte d'Electrification Vauclusien, pour le territoire des Communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan.

Conformément à l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la Communauté à un syndicat est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses communes membres.

M. le Maire précise que les communes Drômoises adhèrent aux SDED.

M. Jacques SZABO complète en précisant que cette adhésion est nécessaire pour ne pas perdre de subvention. Se pose la question de la maîtrise des décisions et il sera indispensable qu'une personne représentative défende les projets à la CCEPPG.

Le représentant de Grillon est M. Alain CHAMPEAU.

## **6) Questions Diverses :**

- Emprunts 2015 : le crédit mutuel a été choisi pour les deux emprunts suivants :

- 240 000 € sur 15 ans à 1,70 % soit une annuité de 18 160 € par an,
- 200 000 € pour faire l'avance du FCTVA perçu dans 2 ans à 1,30 %.

- Accueil Mairie : M. le Maire informe du recrutement en contrat à durée déterminée de Mlle Elodie BUIS pour 20 heures mensuelles.

- Maison de Santé : Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre le mardi 9 février à 11 h.

- Communauté de Communes : M. le Maire informe que la situation ne s'améliore pas au sein de la communauté. Il donne lecture du courrier demandant la démission du bureau de la communauté. Le bureau aujourd'hui n'a pris aucune décision.

Mme Sylvie BERGERET souligne les difficultés face au manque de consensus pour le vote du budget et rappelle que la communauté risque la tutelle du Préfet.

M. le Maire estime que c'est un choix qui appartient au Président de la Communauté. Il précise que le budget sera certainement difficile à boucler et pire que l'année dernière.

Mme Sylvie BERGERET estime que l'intérêt individuel prime sur les intérêts collectifs. La communauté de communes a vocation à mutualiser les moyens, or aujourd'hui les individus tirent la couverture à eux.

Mme Mylène POURRAZ estime que le Président actuel n'a pas pu faire ses preuves puisqu'il est élu depuis peu.

M. le Maire confirme qu'il ne peut être responsable de tous notamment concernant la cité du végétal.

M. Pierre DUFFAU n'est pas surpris de cette demande, c'est l'aboutissement d'une démarche qui avait débuté avec la volonté d'éclater le territoire et revenir à 4 communes. Le courrier demande une démission du bureau alors que seul le Président est visé.

M. Pierre DUFFAU regrette que le Maire de Valréas se positionne plutôt dans une démarche de défense des intérêts de la commune de Valréas plus que d'ouverture de la Communauté sur le territoire. Il semble avoir oublié l'esprit intercommunautaire.

Il précise que le problème est que 27 élus sur 46 dont 7 maires ont signé le courrier. Il est donc difficile de ne pas débattre. Il risque d'être confronté à un blocage systématique. Il conseille de laisser faire et voir s'ils seront capables de faire mieux. Il ne souhaite pas que le Président de la communauté soit un élu de Valréas et estime que le seul à pouvoir faire l'unanimité entre la Drôme et le Vaucluse est Jean-Marie GROSSET. Pour lui il est le seul qui s'intéresse au territoire et aux habitants.

M. le Maire pense que le changement de bureau ne réglera pas les problèmes budgétaires.

M. le Maire informe que le syndicat d'eau RIVAVI a relancé le débat sur le forage, fait pas l'ancienne communauté sur le territoire de Grillon.

Les services de l'Etat font pression pour que ce forage soit exploité car la situation de Valréas en ressource en eau est inquiétante.

M. le Maire avait suggéré d'attendre le retour de cette compétence à la communauté pour traiter de ce problème.

Or les services de l'Etat ont clairement fait comprendre qu'ils bloqueraient les PLU si ce sujet n'avancait pas.

M. Pierre DUFFAU précise qu'il est question d'abandonner la ressource de la Roche Saint Secret et établir un maillage entre le nouveau forage et le réseau de Grillon.

Affaire à suivre...

- Comité des Festivités : M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE informe que l'assemblée générale aura lieu le 19 février à 19h30 à la salle du 3<sup>ème</sup> age.

- Mme Virginie CUOQ demande qu'un panneau de signalisation du skate park soit installé avec un passage piéton.

- Mme Odile FORD demande que comme Hélène coiffure, se retire elle enlève ses panneaux publicitaires.

- Mme Odile FORD demande si la commune applique la nouvelle réglementation de zéro pesticide au 1<sup>er</sup> mai 2016.

- M. le Maire informe que les services techniques utilisent peu de pesticide sauf au cimetière mais un devis est en cours pour faire un bi couche afin d'éviter de désherber.

- Mme Odile FORD signale que sur le bulletin municipal, page 2, concernant les points de collectes, il n'est pas précisé ce qui concerne les verres et journaux.

M. le Maire confirme que l'article concerne uniquement les ordures ménagères.

- Mme Odile FORD demande une intervention de la Policière Municipale pour le problème de déchets retrouvés dans le canal. Elle précise que ces déchets viennent de la même famille.

M. Michel COLONGIN signale que ce problème existe dans tous les quartiers.

M. le Maire précise qu'il serait opportun de déplacer les poubelles situées chemin du Plan plutôt au bord du lac.

- M. Michel COLONGIN demande pourquoi il a reçu un mail de la mairie concernant le départ de la coiffeuse Karac'hair ?

M. le Maire explique que c'est la coiffeuse qui a demandé que cette information soit transmise.

- M. Jacques SZABO donne lecture d'un courrier d'un administré concernant l'interdiction de fumer dans les lieux publics notamment au bar de la Bourgade.

- M. Jacques SZABO renouvelle sa demande concernant les odeurs à Croc.

Mme Odile FORD confirme qu'elle a reçu des plaintes.

M. le Maire répond qu'aucune réclamation n'est arrivée en mairie.

- Mme Eliane BLANCHOIN remercie les élus qui ont participé à la distribution des colis offerts aux aînés et remercie particulièrement Virginie pour son aide.

Elle rappelle que le goûter des aînés aura lieu le 14 février, les élus qui souhaitent aider sont les bienvenus.

- M. Pierre DUFFAU souhaite revenir sur l'instauration du permis à points pendant le temps méridien.

Il est favorable au système mais estime qu'il y a un manque d'informations aux parents lors des convocations.

M. Francis DAYDE explique que cela touche 4 élèves. Il précise que les parents ont été reçus et les entretiens se sont bien déroulés. Les parents étaient compréhensifs et la démarche était constructive.

IL rappelle que ce protocole cible certains enfants qui se permettent d'insulter et défier les adultes.

L'ensemble des reproches sont consignés dans un cahier et lors de l'entretien tout est expliqué aux parents.

M. Francis DAYDE propose donc de préciser dans les convocations les motifs de perte des points.

M. Pierre DUFFAU pense que cela améliorera les choses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE



Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET